

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
3 avril 2023
Date de convocation
28 mars 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD à M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN à Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN à M. D. AMISSE
Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES
M. T. CHEVALIER à Mme L. LE COADOU
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF à M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

53.04.2023

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS 2023

Vous trouverez, ci-dessous, le tableau correspondant aux demandes de subventions et participations des regroupements intercommunaux et associations pour l'année 2023.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

	Réalisé 2022 en €	2023 en €	Modalités de calcul
Organismes de regroupement (art 65548)			
Parc Naturel Régional de Brière	7 607,60	14 221,10	Selon population

Refuge intercommunal de Kerdino (SIVU)	7 815,58	11 930,13	Selon population et potentiel fiscal
Commission Syndicale Grande Brière Mottière	2 074,80	2 844,40	0.40 € par habitant INSEE (6 987)
Autres contributions obligatoires (articles 655 et 657)			
Animation Sportive départementale (art 65733)	4 846,10	4 890,90	0,70 € par habitant INSEE
Associations et autres organismes (art 6574)			
POLLENIZ	731	731	Forfait
Association Maires de l'Ouest de L.A	80	80	Forfait 5 000 à 10 000 habitants
Association Fédérative départementale des Maires de L.A.	1 786,14	1 802,64	0,258 € par habitant
Prévention routière	60	60	Forfait libre
C.A.U.E.	240	720	Forfait Communes de 5 000 à 7 000 habitants
Office Animation Sportive Brière (O.A.S.B.)	8 789,12	8 907,85	Selon potentiel financier et nombre d'habitants
USEP Ecoles Jules Ferry (aide transport)	Pas de demande	900	Forfait libre
C.P.I.E. Loire Océane	100	100	Forfait collectivité de 5 000 à 20 000 habitants
Saint-Nazaire Associations (Revue Estuaire)	2 623	2 623	Forfait
Association ONCO plein air	200	200	Forfait libre
APF France Handicap	200	200	Forfait libre
Fondation du Patrimoine	300	500	Forfait Moins de 10 000 habitants
SPA Loire-Atlantique	200	200	Demande entre 350 et 1 000 €

Ces dépenses seront imputées au Budget 2023 de la Commune, section de fonctionnement, chapitre 65.

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'accepter** les subventions et participations extérieures pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**